
communiqué

Date

LE 4 MARS 1983

21/83

Pour publication

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LE GOUVERNEMENT DU CANADA OFFRE UNE RÉCOMPENSE DANS LE CADRE DE SA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'honorable Allan J. MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, et l'honorable Bob Kaplan, solliciteur général du Canada, ont annoncé aujourd'hui que le Gouvernement du Canada a approuvé le versement d'une récompense pouvant aller jusqu'à \$100,000 pour toute information ou preuve menant à l'arrestation et à la condamnation de la personne ou des personnes responsables de la tentative d'assassinat du diplomate turc Kani GUNGOR à Ottawa le 8 avril 1982, et du meurtre de l'Attaché militaire turc, le colonel Atilla ALTIKAT, survenu également à Ottawa le 27 août 1982. Deux organisations terroristes, l'Armée secrète arménienne pour la libération de l'Arménie (ASALA) et les Commandos justiciers du génocide arménien (CJGA), ont revendiqué la responsabilité de ces actes.

Avant que ces crimes ne soient commis, le Canada n'avait pas été sérieusement touché par le terrorisme international. En offrant cette récompense, le Gouvernement canadien réaffirme son engagement à lutter sans relâche contre le terrorisme et à faire tout en son pouvoir pour traduire les auteurs de ces crimes en justice.

L'offre de cette récompense est conforme à la pratique suivie par d'autres Etats dans des situations impliquant des actes de terrorisme.

Tous renseignements doivent être communiqués au bureau le plus proche de la Gendarmerie royale du Canada ou à la police d'Ottawa au (613)236-0311, poste 236. Le Commandant divisionnaire, Gendarmerie royale du Canada, Division "A", Ottawa, et la police d'Ottawa pourront fournir les renseignements utiles sur le déroulement de l'enquête.